

# Offre Club PromoParcs

Réservée aux C.E, amicales, associations, entreprises, collectivités

## Vos Avantages

- Aucune gestion de billetterie et pas de gestion de stocks,
- Un code CE personnalisable (ex. : BNP45, AIRBUS, MAIRIE18),
- Toutes les offres promos des parcs relayées,
- Un seul interlocuteur, spécialiste des Parcs depuis 2010 !
- Des newsletters mensuelles pour vous tenir informés des promos
- Une mise en place rapide (dès le lendemain de la signature)
- Des supports de communication dédiés: affiches, catalogues...
- Idéal pour les entreprises multi-sites et/ou multi-établissements,
- **Nouveautés 2013** : statistiques annuelles (nombre de commandes, d'ayants droit inscrits)
- **NOUVEAUTÉS 2014** : possibilité de subventionner la billetterie (par montant / en %)

## Les Avantages pour vos ayants droit

- Les billets officiels des parcs à tarif CE (jusqu'à 74% d'économies)
- Une livraison à domicile ou par e-mail (e-billets) sans minimum de commandes,
- Une commande 24h/24, 7j/7 sur notre site Internet [www.PromoParcs.com](http://www.PromoParcs.com)
- Une hotline non surtaxée disponible par téléphone 6j/7 ou par mail,
- Certains billets en vente uniquement sur notre site Internet (vente flash, dernière minute)
- Tous les billets officiels des parcs (pas d'attente en caisse)
- De nombreux modes de règlements acceptés : chèque, chèques vacances, CB, virement bancaire
- La plupart des billets sont non datés, utilisables pendant une saison ou plusieurs années
- Au minimum, 4 nouveaux parcs chaque année (7 en 2014 !)

**TARIF UNIQUE**  
**170€/an**  
Pour toute souscription  
Avant le 31/12/2014

**Jean-Noël NUNEZ**

Responsable Billetterie

CE & Collectivités

Mail : [ce@promoparcs.com](mailto:ce@promoparcs.com) Tél : 05-49-38-27-07

**Plus de 800 CE et COLLECTIVITES  
nous font confiance depuis 2010 !**

## 1. Coordonnées

Vous êtes : ☐ CE ☐ association ☐ collectivité

Raison Sociale :

Nombre de salariés :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Correspondant : ☐ Mme ☐ M

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone\* :

Fax :

Adresse e-mail\* :

CODE CE choisi\* : .....

(\* indispensable)

Personne à contacter concernant la Facturation  
(à renseigner si différente de l.)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone\* :

Fax :

Adresse e-mail\* :

☐ Je règle les 170 € TTC par :

☐ Chèque Professionnel (ordre : SAS DIVERTISSIMO) et/ou chèques vacances (ANCV)

☐ Virement bancaire

RIB: 19406 00000 00077924045 Clé RIB : 47

IBAN: FR76 1940 6000 0000 0779 2404 547

BIC: AGRIFRPP894

☐ Mandat administratif

☐ Carte Bleue : nous contacter au 05-49-38-27-07

**Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales ci-jointes.**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Signature**

*Précédée de la mention "Bon pour accord"*

## 2. Gestion de Subvention

☐ Je souhaite subventionner l'achat de billetterie de parcs et désire être recontacté pour connaître les modalités de fonctionnement et souhaiterais opter :

☐ pour une subvention forfaitaire de ..... €  
par personne / an

☐ pour une subvention fixe de ..... %  
par personne / an

☐ Autre mode de fonctionnement souhaité (préciser) : .....  
.....  
.....

☐ Je ne souhaite pas subventionner l'achat de billetterie

## 3. Envoi du bulletin

Envoi du bulletin d'adhésion et du règlement, daté et signé, **accompagné d'une attestation\*** indiquant l'effectif au 31/12 de l'année N-1 :

☐ scanné par mail : [ce@promoparcs.com](mailto:ce@promoparcs.com)

☐ par courrier : SAS DIVERTISSIMO,  
19 RUE THIBAUDEAU – 86000 POITIERS

☐ par fax : 09 81 70 99 09

Dès réception de ce document, un **e-mail de confirmation et d'activation** vous sera envoyé dans les 24 heures ouvrables. L'adhésion sera effective un an de date à date. Cet e-mail comprendra de nombreux éléments de promotions de ce partenariat : affiche CE, URL dédié, bannières, etc.

\* L'attestation est une attestation employeur émanant du service comptabilité ou des ressources humaines précisant l'effectif URSAFF au 31/12 de l'année N-1.



**Plus de 800 CE et COLLECTIVITES  
nous font confiance depuis 2010 !**

## A. RELATIVES AU CLUB PROMOPARCS.COM

### 1. Objet :

Ce bulletin d'adhésion définit les conditions par lesquelles la société DIVERTISSIMO propose aux CE, Amicales et Collectivités et à leurs salariés et adhérents ci-après dénommé « le client » une formule dite CLUB PROMOPARCS de gestion déléguée de billetterie CE. Cette offre prévoit la mise à disposition d'un code spécial appelé « code CE » et choisi par le client.

Ce code est à insérer dans le champ dédié sur le site Internet [www.promoparcs.com](http://www.promoparcs.com). Le CE s'engage à ne diffuser ce code qu'après de ses ayants droit.

DIVERTISSIMO pourra être amené, après information auprès du client, à changer ce code CE en cas de diffusion auprès de personnes non habilitées.

### 2. Durée :

L'envoi de ce bulletin d'adhésion devra se faire avant le 31/12/2014. L'adhésion sera active pendant 1 an, de date à date. La date de réception de ce bulletin complété vaut démarrage de l'adhésion.

### 3. Conditions de paiement :

Les collectivités et comités d'entreprises devront souscrire un abonnement annuel au tarif de 170 € TTC/an. Ce paiement se fera à la souscription par le biais de l'un des 4 moyens de paiement proposés. Le démarrage de l'adhésion ne sera effectif qu'à compter de la réception du règlement complet.

### 4. Droits de propriété - Confidentialité :

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ni aucun droit d'usage sur les signes, logos, emblèmes, personnages, noms, dénominations ou autre droit de propriété artistiques ou littéraires appartenant aux différents parcs de loisirs et d'attractions. L'usage de la marque "promoparcs", déposée auprès de l'INPI devra se faire dans le cadre d'une communication interne entre le client et ses membres/adhérents.

### 5. Loi informatique et liberté :

Dans le cadre de la gestion et du traitement de l'adhésion, des informations et données sont conservées et enregistrées. Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ces droits sont à exercer auprès de DIVERTISSIMO, 19 RUE THIBAUDEAU 86000 POITIERS.

Par notre intermédiaire, vous recevrez 1 à 2 mails par mois. Vous pourrez à tout moment vous désinscrire à l'aide du lien de désabonnement.

### 6. Réserves contractuelles :

Divertissimo s'engage contractuellement à assurer la prestation qui a été définie conjointement avec le client. Pour ce faire, Divertissimo est astreint à une obligation de moyens.

### 7. Tribunaux compétents :

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'interprétation du présent bon de commande sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Poitiers.

### 8. Service Clientèle :

Pour toute information ou question, notre chargé de clientèle Pro est à votre disposition au 05-49-38-27-07 (numéro non surtaxé)

## B. RELATIVE A L'ACHAT DE BILLETS A L'AIDE DU CODE CE PAR LES AYANTS DROIT

### 1. Prix des billets :

Les prix des billets figurant sur le site Internet [www.promoparcs.com](http://www.promoparcs.com) s'entendent en euros toutes taxes comprises pour toute commande effectuée et réglée en fonction de la date de la vente indiquée sur ledit site Internet.

### 2. Frais de livraison :

Des frais de livraisons s'appliquent sur chaque commande. Ces frais sont mentionnés ci-dessous ainsi que lors de la confirmation de commande sur le site Internet : e-billets (2,50 €/commande), lettre suivie (2,90€), recommandé avec assurance jusqu'à 458 € (6,50 €), COLISSIMO avec assurance jusqu'à 1500 € (10,50 €), CHRONOPOST avec assurance à hauteur de 250 € et livraison sous 24h : 20 €. Ces frais sont indiqués ci-dessus à titre indicatif et pourront être soumis à modification.

### 3. Conditions de paiement :

Les commandes ne sont expédiées qu'après réception du règlement total (billetterie et frais de livraison). Tout règlement incomplet ainsi que tout règlement par chèque d'un montant supérieur à 15 € entraîneront un retard dans la livraison des billets.

### 4. Livraisons, expéditions :

Une fois le paiement accepté, les billets sont envoyés le jour même sous 2 formes : de manière physique, en billets "papier" ou sous forme électronique, en e-billets.

Les e-billets seront envoyés par courriel à l'adresse e-mail du compte client. La plupart des e-billets sont nominatifs : les parcs se réservent le droit de vérifier l'identité du (des) porteur(s) de e-tickets.

Les billets "physiques" seront envoyés selon le mode de livraison choisi à l'adresse et aux noms

et prénoms précisés sur la confirmation de commande.

Le destinataire doit être explicitement nommé (nom, prénom, adresse précise). Divertissimo ne peut être tenu pour responsable d'une erreur d'acheminement ou de livraison du courrier par les services de La Poste.

Pour plus de sécurité et de traçabilité, il est conseillé de choisir un mode de livraison adapté à la valeur de la commande, notamment en matière d'assurance.

### 5. Disponibilité des billets :

La commande est honorée au tarif indiqué lors de la confirmation de commande. Dans l'hypothèse où un des articles venait à manquer, DIVERTISSIMO s'engage à contacter le client par courrier électronique dans un délai maximum de 2 jours ouvrables. DIVERTISSIMO indiquera au client les délais auquel le produit pourrait être le cas échéant livré ou remplacé par un billet équivalent.

DIVERTISSIMO ne peut être tenu pour responsable de tout préjudice subi par la non disponibilité d'un type de billet.

### 6. Annulation et remboursement :

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de parcs d'attractions et de loisirs ne font pas l'objet d'un droit de rétractation et ne peuvent donc pas être remboursés, repris ou échangés sauf en cas de fermeture exceptionnelle d'un parc et d'une décision par l'organisateur du remboursement des billets.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte par le client ou par les services de La Poste. Aucun billet acheté et non utilisé par le client ne pourra donner lieu à un remboursement.

En cas de perte par les services postaux, Divertissimo effectuera une indemnisation de marchandise en fonction du mode de livraison choisie et de l'assurance indemnisation afférente.

A la demande du client, Divertissimo effectuera auprès de La Poste toutes les démarches de saisine pour retrouver le colis ou courrier.

Divertissimo indemniserà dans une période de 30 jours le client, une fois obtenu le résultat de recherche de marchandise et la réception de la confirmation par le transporteur que le colis ou courrier expédié est considéré comme non livré et définitivement perdu.

Le client ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement supérieur au montant de sa commande ni à un remboursement supérieur à la tranche d'indemnisation correspondant au mode de livraison qu'il a choisi.

Divertissimo ne pourra en aucun cas être poursuivi en cas de retard de livraison ou d'une perte de colis ou lettre.

**Jean-Noël NUNEZ**  
Responsable Billetterie  
CE & Collectivités

Mail : [ce@promoparcs.com](mailto:ce@promoparcs.com) Tél : 05-49-38-27-07



**Plus de 800 CE et COLLECTIVITES  
nous font confiance depuis 2010 !**